

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 AVRIL 2020

COVID-19

VICHY COMMUNAUTÉ VA DOTER TOUS LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MASQUES FABRIQUÉS À 100% DANS LA RÉGION

La Communauté d'agglomération de Vichy a passé commande de masques textile à des entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont SOFAMA, afin de doter chaque habitant de l'agglomération.

Ces masques répondent aux préconisations AFNOR. Ils sont lavables et utilisables 10 fois.

☞ Les masques doivent impérativement être lavés avant la première utilisation

Des masques pour les enfants (commandés par Vichy Communauté et le Conseil Départemental) seront distribués dans les écoles, à partir du 7 mai.

« Vichy Communauté a souhaité offrir à chacun des habitants de l'agglomération un masque réutilisable, afin de leur permettre de se protéger lors de la première phase de déconfinement progressif » souligne Frédéric Aguilera.

D'autres masques sont destinés aux agents de nos collectivités (Vichy Communauté et communes) et aux personnels en contact avec le public (aides à domicile, conducteurs de bus, commerçants...), aux organismes sociaux (CCAS, CADA, ADOMA...).

Les entreprises locales ont accompagné les collectivités dans cette opération : SOFAMA (qui a accéléré sa production pour répondre à la commande de Vichy Communauté), L'Oréal (qui met à disposition du gel pour le conditionnement et les bureaux de retrait), PROMOCASH (qui met à disposition des cagettes pour le conditionnement) et CTL (qui met à disposition les cartons pour mettre les masques à donner aux communes).

CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DES MASQUES

Une notice d'utilisation sera jointe à cette distribution afin de rappeler les bonnes pratiques (les laver avant la 1^{ère} utilisation, comment les manipuler les masques, les porter, les jeter...).

Afin de faciliter la distribution, les masques seront conditionnés par 2 dans une pochette, avec les notices de manipulation et d'entretien.

Cette opération de mise sous pli sera effectuée, les 8, 9, 10 et 15 mai.

☞ Toutes les personnes qui voudraient participer à cette opération peuvent s'inscrire sur www.vichy-communaute.fr/conditionnement-des-masques/

DISTRIBUTION

La distribution de ces masques sera effectuée par chaque Mairie des 39 communes de Vichy Communauté selon les modalités choisies par chacune.

ABREST : courrier avec coupon à compléter (composition du foyer) puis distribution dans les boîtes aux lettres.

ARFEUILLES : en attente des infos

ARRONNES : distribution en porte à porte par les élus

BELLERIVE-SUR-ALLIER : points de retrait pour Adultes et Enfants avec livret de famille (cf listes électorales et bureaux de vote + 1 bureau pour les non-inscrits), les 9 et 10/05

BILLY : coupon boîté par les élus à remplir pour retirer ensuite à la salle polyvalente les 10 et 11/05 (possibilité de retrait par le référent de quartier)

BOST : distribution par les élus

BRUGHEAS : distribution en porte à porte

BUSSET : retrait en mairie + livraison pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer

CHARMEIL : coupon (composition de la famille) à retourner en mairie puis distribution en porte à porte semaine du 11/05

CHÂTEL MONTAGNE : distribution par les employés municipaux en porte à porte

CHÂTELUS : distribution par les employés municipaux en porte à porte

COGNAT LYONNE : distribution dans les boîtes à lettre

CREUZIER-LE-NEUF : distribution en porte à porte

CREUZIER-LE-VIEUX : distribution en porte-à-porte, le 9/05 après-midi

CUSSET : distribution en 10 points de retrait (9 bureaux de vote + 1 bureau pour les non-inscrits sur les listes électorales avec justificatif de domicile), les 9 /05 (*noms de A à L*) et 10/05 (*de M à Z*) de 9h à 18h

ESPINASSE VOZELLE : distribution d'un flyer d'info puis distribution par les élus en porte à porte le 10/05 matin

FERRIÈRE-SUR-SICHON : *en attente des infos*

HAUTERIVE : distribution par une équipe de bénévoles en porte à porte, le 10/05 + sur rendez-vous en mairie pour les personnes absentes lors de la distribution

LA CHABANNE : distribution en porte à porte

LA CHAPELLE : distribution par les élus

LA GUILLERMIE : *en attente des infos*

LAPRUGNE : distribution en porte à porte par les élus

LAVOINE : distribution en porte à porte

LE MAYET DE MONTAGNE : distribution à la salle des fêtes sur 2 ou 3 jours (à partir de la liste électorale et sur justificatif de domicile)

LE VERNET : distribution centralisée dans une salle municipal (avec justificatif de domicile)

MAGNET : flyer d'info + distribution les 11/05 et 12/05 à la salle des fêtes et salle polyvalente sur 2 circuits afin que les personnes ne se croisent pas (selon liste électorale)

MARIOL : distribution en porte à porte

MOLLES : distribution en porte à porte (dans les boîtes aux lettres ou en direct si habitants présents) par l'équipe municipale le 10/05

NIZEROLLES : distribution par les conseillers municipaux

SAINT-CLÉMENT : distribution par les conseillers municipaux

ST GERMAIN DES FOSSÉS : distribution par les conseillers municipaux en porte à porte et en cas d'absence papier dans la boîte aux lettres pour pouvoir les récupérer en Mairie

SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS : distribution en porte à porte

ST-PONT : distribution à domicile, le 10/05

ST RÉMY EN ROLLAT : distribution dans les boîtes aux lettres

ST YORRE : distribution par les élus en porte à porte

SERBANNES : distribution en porte à porte

SEUILLET : boîtage par les élus dans leurs quartiers respectifs

VENDAT : distribution à domicile par les élus et des volontaires

Distribution des masques à Vichy

Elle se fera à partir de 10 points répartis sur le territoire communal, les 9, 10, 11 et 12 mai, de 8h à 20h. Pour cela la Ville s'appuiera sur le découpage électoral. Un courrier sera adressé aux quelque 18 000 Vichysois inscrits sur les listes électorales afin de lui indiquer leur bureau de retrait des masques ainsi que le jour de retrait. Ils devront se présenter au jour et lieu indiqués, munis du Bon de retrait qu'ils auront reçus, d'une pièce d'identité avec photo -carte d'identité ou passeport- (et de l'attestation dérogatoire de sortie pour une course de 1^{ère} nécessité).

☞ Il est recommandé qu'une seule personne par foyer se déplace pour récupérer les masques de tout le foyer : pour cela elle devra impérativement être munie du (ou des) Bon(s) de retrait reçu(s), du livret de famille et des pièces d'identité des personnes constituant le foyer.

Un « bureau » supplémentaire sera créé pour les non-inscrits : au Gymnase Sévigné, rue des Écoles. Les Vichysois non-inscrits sur les listes électorales (avec justificatif de domicile) pourront, **à partir du 4 mai**, prendre rendez-vous via le www.ville-vichy.fr ou appeler le N° Vert VICHY SOLIDAIRE 0800 70 99 99 pour toutes questions.